

PRESENTATION de L'ASSOCIATION SPORTIVE

- ◆ Il s'agit d'une association régie selon la loi 1901.
Mme LEMAIRE, Principale du collège, en est la présidente.
Les professeurs EPS sont les principaux encadrants des activités physiques et sportives.
- ◆ Toutes les associations sportives scolaires sont regroupées sous une même fédération : l'UNSS. Cette fédération compte 1 million de licenciés.
- ◆ Cette association est une école sportive multi-activités avec différentes modalités de pratique : découverte, soutien, perfectionnement, et une école de la responsabilité et citoyenneté.